

Au sujet des règles considérées comme preuves de l'Islam

Quand et comment?

Cheikh 'Abd al-'Alîm Abû Nakhla

Première édition

Au nom d'Allah le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux

Louange à Allah, Seigneur de l'univers. Que la prière et la bénédiction soient sur celui qui a été envoyé comme guide et miséricorde pour les hommes et les djinns, le prophète Mohammad, ainsi qu'à ceux qui l'ont suivi jusqu'au Jour du Jugement.

Premier thème :

Dans ce thème, nous présenterons sept interrogations instructives sur l'une des questions posées par notre religion, qui est la suivante : Doit-on considérer les paroles, les actes, les signes extérieurs et l'accomplissement des rites de la sharî á comme preuves de l'Islam d'un individu (ou d'un groupe), si ce qu'on connaît de lui (ou d'eux) dans d'autres domaines de la religion est une annulation de l'Islam ? Comment juger un tel individu (ou groupe) ?
Pour simplifier le problème, et avant de nous interroger, nous partirons de l'exemple concret, attesté et reconnu, d'un individu ou d'un peuple, afin qu'il constitue une preuve incontestable pour répondre à la question. Et qu'Allah nous accorde le succès.

1- Voici ce qui fut transmis et rapporté au sujet des polythéistes arabes, à l'époque du Prophète : Tandis qu'ils voyageaient en bateau, il y eut une tornade en pleine mer. Alors, ils invoquèrent Allah, en accomplissant fidèlement Sa religion. Mais dès qu'ils eurent mis le pied sur la terre ferme, voilà qu'ils se mirent à donner des associés à Allah... Et Allah nous avait averti à leur sujet.

Cela rappelle l'histoire de Íkrima, lorsqu'il voulut s'enfuir de la Mecque après qu'elle fut conquise en s'embarquant en mer. On lui avait dit : « Si tu veux embarquer avec nous, nous te posons comme condition la pureté et la sincérité dans ton invocation lorsque viendra une tornade... »

La question ici est la suivante : Est-il possible de juger que les polythéistes arabes soient Musulmans, quand nous les entendons ou les voyons invoquer Allah et accomplir fidèlement la religion lorsqu'ils se trouvent sur leur navire, alors que nous savons qu'ils sont connus sur la terre ferme pour leur mécréance ? Est-ce que cela serait considéré comme une manière authentique de suivre le juste, ou alors comme un débat sur des futilités, ou comme une façon de dévier le propos de son contexte, ou disons, comme un scrupule corrompu[1] de celui qui craint de dénoncer la mécréance d'un peuple qu'il a vu invoquer Allah, et accomplir fidèlement la religion ??

Que sera le jugement du Prophète au sujet d'un individu qui juge que les polythéistes parmi les Arabes de Qoraysh sont des Musulmans sous prétexte qu'il les a entendu ou vu invoquer Allah et accomplir fidèlement la religion, et qui dit : « Si je voyais l'un d'entre eux agir en mécréant une fois revenu à terre, alors je le traiterais de mécréant. Mais tels qu'ils m'apparaissent à cet instant, ils sont des Musulmans sincères et mes frères en Allah. » Ou, si cet individu disait : « Si on les considère dans l'ensemble, ce sont des polythéistes, mais un individu parmi eux en particulier, je ne dénonce pas sa mécréance, tant qu'il accomplit sincèrement son devoir envers Allah tandis qu'il se trouve en situation critique sur le bateau. » Quel sera donc, au sujet de cet individu, le jugement du Prophète et des Compagnons ?

2- A l'époque du Prophète les Juifs de Médine disaient : « Il n'y d'autre divinité qu'Allah ». Cependant, il était connu et reconnu à leurs propos[2] qu'ils ne

---

[1] Et combien Satan le maudit s'est-il introduit par cette porte pour égarer les fils d'Adam… Les idoles n'étaient autant adorées par les gens de Qoraysh que par scrupule et par peur que leurs prières ne soient pas exaucées, et ils ne faisaient les circumambulation autour de Ka'aba dépouillés de leurs vêtements que par crainte et scrupule qu'Allah découvre leurs vêtements impurs. Satan a bien failli réussir à les convaincre de manger de la charogne [= de la viande trouvée déjà morte] et à leur faire croire que celle-ci serait plus licite que des viandes sacrifiées par les lames impures des humains. Il chercha à les effrayer en prétendant que ces dernières étaient illicites. Jusqu'à ce qu'Allah Très-Haut fasse descendre ce verset : Et ne mangez pas de ce sur quoi le nom d'Allah n'a pas été prononcé, car ce serait (assurément) une perversité. Les diables inspirent à leurs alliés de disputer avec vous. Si vous leur obéissez, vous deviendrez certes des associateurs. (S6. V121). Alors méfiez vous d'obéir à Satan par scrupule corrompu, croyant ainsi bien faire. Et d'Allah Seul nous implorons l'assistance.

[2] Certains entrent dans la polémique lorsqu'on leur mentionne le cas des Juifs de Médine, des polythéistes arabes, de ceux qui refusèrent de s'acquitter de la zakât et de ceux qui ont suivi Moussaylima… et de tout ce qui est notoire les

reconnaissaient pas Mohammad comme envoyé d'Allah, alors qu'ils connaissaient ses qualités aussi bien que leurs propres enfants. Ils le fréquentaient même lorsqu'il était enfant quand il voyageait en Syrie avec son oncle. Mais ils l'ont abjuré (= ils ont renoncé à suivre sa religion) dans un esprit envieux, borné et vaniteux, parce qu'il ne faisait pas partie des leurs. Ils s'étaient de toute manière arrêtés à l'idée que l'Envoyé serait issu exclusivement de leur communauté, car ils se considèrent eux-mêmes comme le peuple prescripteur de la religion et de la science, et garant de la conservation du Livre d'Allah pour la raison que l'essentiel des prophètes provenaient d'eux ; et qu'ils avaient annoncé aux tribus des Aws et des Khazraj qu'il leur serait envoyé un messager qu'ils suivraient…

La question ici est la suivante : Est-il possible de juger qu'un Juif de Médine soit Musulman si nous l'entendons prononcer "Il n'y d'autre divinité qu'Allah", en basant notre argument sur ce hadîth du Prophète : « Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah". S'ils le disent, leur sang sera épargné ainsi que leurs biens (sauf par un droit de l'Islam), et le compte de leurs actions bonnes et mauvaises revient à Allah. »[3)]

Ou en se basant sur ce hadîth d'Oussâma , lorsque le Prophète lui reprocha d'avoir tué quelqu'un qui avait prononcé "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah", en lui disant : « As-tu percé le secret de son c ur ? »[4)] ; ou d'autres hadîths du même genre qui impliquent que celui qui prononce "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah" est Musulman ?? Est-ce que cela serait considéré comme une chose véridique de notre part, dans la poursuite du juste, ou alors serait-ce un bavardage absurde, une manipulation et une falsification des paroles en dehors de leur contexte ?

---

concernant…et au sujet du fait que la profession de foi (shahâda) ne saurait être considérée comme attestant leur Islam, tant qu'il n'a pas été reconnu qu'ils sont revenus sur la réfutation par laquelle ils se sont illustrés…Ces gens polémiquent car ils considèrent qu'il suffirait de proférer la shahâda pour être reconnu Musulman…!!

Voici ce qu'ils te disent pour polémiquer : « Vous êtes en train de dire que ce sont des Juifs !» C'est-à-dire que vous savez qu'ils adhèrent au judaïsme…!!

Ainsi, malgré qu'il soit connu que le shirk se soit répandu parmi nos peuples, ces gens refusent de les considérer semblables aux autres communautés polythéistes parmi les fils d'Adam, comme les juifs par exemple…: Etonnant !!

3) Rapporté par l'imam al-Boukhari dans son sahih, hadith n°2786 (3/1077), et n°6526 (6/2538). Rapporté aussi par l'imam Mouslim dans son sahih, hadith n°20 (1/51). Rapporté aussi par l'imam an-Nassaï dans son sounan al-koubra, hadith n°3437 (2/280), et n°4301 (3/5). Rapporté aussi par l'imam al-Bayhaqi dans son sounan al-koubra, hadith n° 16508 (8/176), et n°18405 (9/182). Rapporté aussi par l'imam Ahmed dans son mousnad, hadith n°117 (1/19)

4) Rapporté par l'imam al Boukhari dans son sahih, hadith n°4021 (4/1555). Rapporté aussi par l'imam Mouslim dans son sahih, hadith n°96 (1/96). Rapporté aussi par l'imam an-Nassaï dans son sounan kabir, hadith n°8594 (5/176). Rapporté aussi par l'imam Ahmed dans son mousnad, hadith n° 21850 (5/207). Rapporté aussi par l'imam abû-Dawoud dans son sounan, hadith n°2643 (3/44).

Et que serait le jugement du Prophète et des Compagnons sur un individu qui jugerait que les Juifs de Médine sont Musulmans car ils prononcent "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah", et qui dirait : « Si l'un d'entre eux commettait devant moi un acte de mécréance, je l'accuserais de mécréance. » ? Ou alors qui dirait : « Selon moi, ils sont mécréants en règle générale. Quant à un individu Juif en particulier, je ne dénonce pas sa mécréance si je l'entends prononcer "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah" » ??

Ou encore, qui dirait : « Les hadîths qui impliquent que celui qui prononce "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah" est Musulman sont catégoriques et décisifs. Le fait que les Juifs soient connus pour prononcer "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah" tout en abjurant le message de Mohammad n'est pas un argument suffisant contre eux, puisqu'il existe une partie des Juifs qui se sont convertis à l'Islam. Je revendique un argument décisif, et j'applique les hadiths qui attestent l'Islam de quiconque prononce " Il n'y a d'autre divinité qu'Allah". Selon moi, les Juifs de Médine sont Musulmans tant qu'ils prononcent " Il n'y a d'autre divinité qu'Allah" »… Alors, quel serait le jugement du Prophète au sujet d'un tel individu ?? Est-ce qu'un seul de ses Compagnons a dit une chose pareille et jugé que les Juifs appartenaient à l'Islam ??

Après le décès du Prophète et après que la nouvelle de la Révélation se soit répandu, les Juifs d'Irak ont reconnu Mohammad comme étant un messager d'Allah, mais envoyé aux Arabes uniquement et non pas à l'ensemble des gens[5]. Alors, le juif parmi ceux-là qui prononcerait : "Je témoigne qu'il n'y a pas d'autre divinité à part Allah, et je témoigne que Mohammad est Son Envoyé ", jugerions-nous qu'il est Musulman, en nous basant sur les hadiths existants à propos des deux témoignages de la profession de foi (shahâda), et sur le hadîth au sujet du Juif qui était le voisin du Prophète et qui témoigna que Mohammad était l'Envoyé d'Allah, et dont le Prophète attesta de son Islam en disant aux Compagnons : « Louange soit faite à Celui qui par moi a sauvé une âme du feu. Enterrez votre frère »[6] ??

---

[5] Pour plus d'informations et de compréhension concernant le sujet des juifs, se rapporter au livre « as-Siyar al-Kabir » de l'imam ach-Chaybani.

[6] «…Enterrez votre frère » : c'est à dire, changez vos dispositions le concernant.

3- D'après les hadiths authentiques du Prophète , il est établi que celui qui prononce "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah" est un Musulman dont le sang, les biens et l'honneur doivent être épargnés. Donc pourquoi n'a-t-il pas jugé les Juifs de Médine, Musulmans, puisqu'ils prononçaient cette profession de foi, et pourquoi a-t-il jugé les polythéistes de Qoraysh et des tribus arabes, Musulmans, simplement parce qu'ils la prononçaient ?? Et pourquoi a-t-il demandé à son oncle sur son lit de mort de prononcer une seule parole : "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah", alors que ce qu'il a demandé à son voisin Juif sur le point de mourir, c'est de prononcer la deuxième partie de la shahâda, c'est-à-dire : "Mohammad est l'Envoyé d'Allah." ??

Qu'il ne lui soit pas imputé - que les prières et la protection d'Allah soient sur lui - d'avoir la moindre croyance nationaliste ou patriotique. Au contraire, il s'en est désavoué, et les a décrites comme hideuses. Quelle est donc alors la raison de cette différenciation entre les Arabes et les Juifs ??!!

Puis, après son décès , l'Islam se répandit, et les Juifs attestèrent que Mohammad est l'Envoyé d'Allah, mais malgré cela, les Compagnons et les tabi óun ne les ont pas jugé à l'Islam !

Qu'il ne leurs soit pas imputé , alors qu'ils ont vu l'Envoyé d'Allah jugé de l'Islam de son voisin juif agonisant pour simplement avoir attesté que Mohammad est l'Envoyé d'Allah, de s'être livrés à l'outrance et s'être endurcis en dénonçant la mécréance des Juifs à leur époque, malgré qu'ils les aient entendu prononcer "Mohammad est l'Envoyé d'Allah". Quelle est donc alors la raison pour laquelle ils n'ont pas jugé de l'Islam des Juifs à leur époque, bien que ceux-ci disent : "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah, Mohammad est l'Envoyé d'Allah" ??!!

Il est bien connu, de façon catégorique, que des gens appartenant aux tribus arabes apostasièrent l'Islam après le décès du Prophète . La raison de leur apostasie (ridda) était qu'ils refusaient de se soumettre à l'impôt légal (zakât), en invoquant ce verset d'Allah, qu'Il soit glorifié et exalté : Prélève de leurs biens une Sadaqa par laquelle tu les purifies et les bénis, et prie pour eux. Ta prière est une quiétude pour

eux. Et Allah est Audient et Omniscient. [7] Ils dirent à Abû Bakr : « Seul le Prophète était habilité à prélever l'aumône (zakât), et pas ceux qui lui succèderaient. Donc, tu n'as aucun droit d'exiger de notre part le paiement de la zakât ‥»

Donc, ils refusèrent de verser la zakât, mais ils ne laissèrent de côté aucune autre règle de l'Islam. Ainsi, ils disaient : "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah, Mohammad est l'Envoyé d'Allah pour l'ensemble des gens" ; et ils mécroyaient au Tâghout et combattaient sur le chemin d'Allah. Ils récitaient le Coran, fréquentaient les mosquées et accomplissaient la prière, le jeûne et le pèlerinage…et de même ils obéissaient aux autres commandements de l'Islam, sauf pour le versement de la zakât.

La question ici est la suivante : Est-il possible de juger musulman l'un d'entre eux, même si nous l'entendons prononcer "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah", ou appeler à la prière, ou réciter le Coran, ou propager l'Islam‥??

Est-ce qu'un seul parmi les Compagnons aurait jugé que ceux-ci sont Musulmans en se basant sur le fait qu'ils prononcent "Il n'y d'autre divinité qu'Allah et Mohammad est Son Envoyé", ou sur l'appel à la prière, ou sur la salat, ou sur tout autre rite - à part la zakât ? Ou en se basant sur le débat entre Ómar et Abû Bakr sur la question de savoir s'il fallait combattre ceux qui refusaient de payer la zakât[8], en supposant qu'ils auraient pu les juger Musulmans.

4- L'imposteur Moussaylima fit son apparition après le décès du Prophète . Il prétendit qu'il était prophète, et que le Prophète l'en avait informé. Deux de ses compagnons en témoignèrent, et par conséquent, son peuple l'estima véridique…

---

[7] Sourate at-Tawba (le repentir), verset 103.

[8] Ce qui apparaît - et Allah est plus savant -, c'est que Ómar craignait qu'on dise que les partisans de Mohammad s'entretuent, ainsi que les en avait informés l'Envoyé d'Allah , lorsqu'il s'était abstenu de tuer les hypocrites à son époque, de sorte que l'on n'aille pas dire que Mohammad tue ses partisans, et afin de ne pas les dissuader de la religion…Selon Abû Bakr ceux qui refusaient de s'acquitter de la zakât étaient différents des hypocrites, car ils avaient manifesté de la mécréance. Concernant l'hypocrite, il montre des signes extérieurs d'Islam tout en cachant sa mécréance‥C'est pour cela qu'il a dit : « Par Allah ! S'ils me refusent un licou qu'ils donnaient en zakat au Prophète, je les combattrai pour celà »…Qu'en est-il de nos peuples qui ont réfuté la majeure partie de la religion, en ne conservant que quelques rites et croyances de la religion de Mohammad …Et d'Allah Seul nous implorons l'assistance.

Alors, il allégea les obligations rituelles, en prétendant que cela lui avait été révélé par Allah…

On sait que Moussaylima et ses partisans n'avaient pas abandonné l'intégralité de la religion apportée par le Prophète . Ainsi, ils proféraient "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah et Mohammad est Son Envoyé", ils accomplissaient les prières réglementaires, payaient la zakât, faisaient le jeûne, récitaient le Coran, accomplissaient toutes les obligations rituelles, et étaient convaincus de toutes les croyances qu'avait apportées Mohammad . Sauf qu'ils croyaient à la mission prophétique de Moussaylima et à leur devoir d'obéissance envers lui… Et ce fait est bien connu de leur part (il s'agit des gens de la Yamâma, pendant le califat d'Abû Bakr .)

La question ici est la suivante : Nous est-il possible de juger qu'un individu ou une partie d'entre eux appartienne à l'Islam si nous le voyons prononcer "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah et Mohammad est Son Envoyé", et faire l'appel à la prière, accomplir la salat et verser la zakât… Ils laissaient pousser leur barbe, leurs corps étaient pudiquement couverts et leurs femmes étaient voilées. Par ailleurs, nous savons qu'ils dénonçaient la mécréance des Juifs, des Chrétiens et des polythéistes arabes, et qu'ils combattaient dans la voie d'Allah… bref, en nous attachant aux hadîths authentiques relatifs à cela ??

Que serait donc le jugement d'Abû Bakr as-Siddîq et des Compagnons au sujet d'un individu qui juge que les partisans de Moussaylima appartiennent à l'Islam et qu'ils sont frères en Allah, en le déduisant du fait qu'ils accomplissent la prière, et prononcent "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah et Mohammad est Son Envoyé", qu'ils connaissent le Coran par c ur, et qu'ils font le jihâd dans la voie d'Allah…?

5- Les Khârijites : le Prophète a informé les Compagnons à leur sujet qu'ils pratiquaient eux aussi la prière, récitaient le Coran, disaient "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah et Mohammad est Son Envoyé", s'acquittaient de la zakât, et dénonçaient la mécréance des Juifs, des Chrétiens, et des polythéistes arabes, considéraient Moussaylima comme un imposteur et combattaient dans la voie d'Allah.

Et ils accomplissent tous les rites et coutumes… mais on sait de façon certaine qu'ils sont des innovateurs qui rendent les Musulmans mécréants par des péchés majeurs et des fautes lourdes.

La question ici est la suivante : Si nous voyons l'un d'eux, ou une partie d'entre eux prier dans les pleurs et l'humilité, apprendre par c ur le Coran et le réciter, et combattre dans la voie d'Allah, les Juifs, les Chrétiens et les tyrans… Pouvons nous considérer que sa foi est plus complète que celle des Compagnons et qu'elle n'est pas une innovation??

6- Prenons le cas d'un médecin dans une commission sanitaire, dont le but est d'établir un diagnostic sur l'état de santé des malades… On lui demande d'ausculter une famille pour qui on a diagnostiqué le Sida, des problèmes cardiaques, des hémorroïdes, des dartres, de la cataracte (Qu'Allah nous protège des maux de l'âme et du corps).

Or, en se basant sur son observation des yeux, du nez, des oreilles, de la gorge, voici qu'il trouve que les membres de cette famille sont en bonne santé… et qu'il leur affirme que leur forme est excellente, et qu'ils font partie des gens les plus vigoureux…!!

La question ici est la suivante : Que serait ton jugement, ou bien, que serait le jugement des Membres du gouvernement (Wazir) chargés de la santé, ou alors de la direction de la commission sanitaire au sujet de ce médecin ??!! Est-ce que sa démonstration serait acceptée, selon laquelle le nez, les oreilles et les yeux sont sains ; serait-il considéré comme apte à exercer la médecine, ou plutôt pris pour un imposteur ??

Résumé :

L'objectif des questions précédentes est d'établir la réalité de notre communauté à l'heure actuelle, et de faire des prescriptions en conformité avec sa situation. A ceux qui refusent de comparer leur communauté aux polythéistes, et ce qui a pu à leur sujet se succéder des autres religions ou sectes diverses comme annulations (de l'Islam), les portes se sont déjà

refermées sur eux… Donc, nous préconisons que cette comparaison soit faite de manière impartiale, en faisant son propre examen de conscience et en s'abstenant de toute complication. Que celui qui comprend ce que nous disons et notre objectif, qu'il poursuive sa lecture. Nous nous sommes efforcés de procéder logiquement afin d'éclaircir le plus possible le sujet, avec l'agrément d'Allah.

Ce qui ne fait pas de doute, c'est que notre communauté dit "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah et Mohammad est Son Envoyé". Ils prient, jeûnent, accomplissent le pèlerinage, s'acquittent de la zakât… Malgré cela, il est notoire et attesté sans le moindre doute qu'ils adorent des idoles (les tombeaux sacrés)[9]. En cela, leur croyance est semblable à celle des polythéistes arabes et de Qoraysh, qui adoraient des idoles de bois, de pierre ou de métal, sinon pire !

Et ils prennent leurs rois, leurs juges et leurs savants comme des seigneurs rivalisant avec Allah. Pour cette raison, ils suivent et obéissent à leurs ordres qui leur autorise ce qu'Allah a interdit, et leur interdise ce qu'Il a établi comme licite, qu'Il soit exalté - par des lois humaines, des m urs et coutumes absurdes, et par des passions corrompues. C'est ce que faisaient les gens du Livre avec leurs moines et leurs rabbins. C'était aussi la situation de Pharaon par rapport à son armée et à son peuple, sinon pire !

Et l'image qui apparaît tout à fait clairement au sujet de notre communauté est celle de l'association, sauf ceux qu'Allah a épargné… Ainsi une partie de la religion est consacrée à l'adoration d'Allah, et une autre est consacrée à l'adoration d'autres que Lui, qu'Il soit exalté…

L'association (shirk) est différente de l'athéisme (ilhâd) - qui consiste en l'absence totale d'adoration d'Allah, qu'Il soit exalté. Et son contraire est le témoignage de l'unicité d'Allah (tawhîd) et la purification qui consiste en l'adoration d'Allah Lui seul, dans toutes les circonstances de l'existence.

Voici une donnée très importante, et malgré sa simplicité, les gens tombent à son sujet dans d'énormes erreurs, et dans un débat absurde, tortueux et obscur…!!

---

[9] Le prophète a dit dans une de ses invocations : « Ô Allah ! Fait que ma tombe ne soit pas un monument que l'on adore… »

Donc, notre jugement sur un individu ou un groupe selon lequel ils sont associateurs n'exclut pas qu'ils adorent Allah, accomplissant pour Lui une partie des commandements de la religion…Mais dès l'instant où un individu ou un groupe demande le jugement au Tâghoût et à ses lois, par exemple, il serait absurde de déduire leur Islam par leur pratique de la prière, et par le fait qu'ils se rendent à la mosquée…

En effet, si le verdict légal d'une telle personne est qu'elle soit mécréante, mais que l'on proteste de sa mécréance parce qu'on l'a vu prier ou accomplir un acte d'adoration pour Allah, alors vraiment la question mérite d'être prise en considération.

• La question importante ici est la suivante : Quel est le jugement de celui qui juge l'associateur comme appartenant à l'Islam, et qu'est-ce qui le fait persister…simplement parce qu'il l'a vu dire ou accomplir tel ou tel rite parmi ceux qui subsistent de la religion de Mohammad , et simplement parce qu'il ne s'est pas montré mécréant formellement dans l'accomplissement de ces quelques rites ? Son jugement est clair, et Allah sait qu'il est un égaré !!

La cause de son égarement est : soit que Satan le maudit l'a conduit dans l'égarement d'une dévotion corrompue et lui a fait peur de ce qui ne saurait pas causer de peur[10)]…soit parce qu'il a suivi ses passions et s'est laissé tromper à cause de l'abondance des pièges et des tentations, et du peu de gens de bien et du manque de considération qui les entoure.

Cette personne par son mauvais jugement, égare aussi d'autres que lui : En effet, ayant la conviction que celui qui accomplit les rites est Musulman, cela l'oblige à le considérer

---

10) Cela constitue l'une des entrées les plus vastes pour permettre à Satan de séduire et d'égarer les fils d'Adam…Il pénètre par cette porte en chuchotant à l'oreille (waswas) pendant les ablutions, la prière ou autre…
Une de ces personnes a d'ailleurs dit une fois : « Je rentre à la mosquée pour faire la prière et il s'impose à mon esprit que tous ceux qui sont en train de prier autour de moi sont des associateurs. Cependant, je ne les ai pas vu agir en mécréants. Donc, pour moi, ils sont Musulmans de par la prière qu'ils sont en train d'accomplir en ce moment »…
Cette personne a oublié que ce n'est pas un peuple d'athées, et que l'association peut être commise pour Allah dans certains aspects de la religion…C'est pour cette raison qu'ils sont jugés comme des gens commettant du shirk…Ainsi cette personne qui s'était égarée, avait oublié ce qui a pu se propager comme annulations (de l'Islam) au sein du peuple, telle que dans la gouvernance, le jugement, l'adoration des tombes et de l'alliance…
Si l'une de ces personnes disait : « Je crains qu'un seul d'entre eux soit Musulman ». Nous répondrions : « Cette crainte ne doit pas te faire oublier ce qui a pu se propager comme annulations (de l'Islam), connues de tous…et te faire persister à considérer que ce rite (qui est en commun) atteste leur Islam !
Pour plus d'informations, se référer à ce qu'a mentionné l'Imâm Ibn al-Qayyim dans "Ighâthat al-Lahfân min Masa'id ach-Caytan", et son précieux commentaire de la Sourate an-Nas (les hommes)…voir aussi le livre d'Ibn al-Jawzî "Tablis Iblîs".

comme son frère et à faire la prière derrière lui, et à accomplir à son égard toutes les obligations d'un Musulman envers un Musulman, il ne lui montre de ce fait pas d'hostilité, quand bien même ce serait le pire des injustes !! Ainsi, l'associateur se tranquillise au sujet de sa mécréance et se dit que sa religion est conforme, tant que des individus comme eux jugent qu'il appartienne à l'Islam, et prient derrière lui, et l'aident au nom d'Allah. Alors, à son égarement s'ajoute un autre égarement.

Voici quelles sont les conséquences de cette doctrine absurde :

= Que les gens de Qoraysh et les polythéistes arabes, qui, une fois sur la barque, priaient et invoquaient Allah[11], étaient Musulmans !

= Que les Juifs du passé et du présent sont des Musulmans !

= Que ceux qui refusèrent de verser la zakât, et ceux qui suivirent Moussaylima sont des Musulmans !

Nous savons bien que l'adversaire n'a pas la conviction que les Qoraysh, les Juifs et les partisans de Moussaylima sont des Musulmans… mais c'est sa doctrine absurde qui implique cela.…

Par conséquent, soit il soutient qu'ils sont Musulmans pour préserver sa doctrine… soit il revient à la vérité et au bon sens, et alors il est victorieux par l'agrément du Miséricordieux avant qu'il ne soit trop tard… Et certes, le retour au vrai est une grâce magnifique.… Le diable déteste cela, il tente ainsi d'influencer l'âme en lui faisant croire

---

11) Allah nous a dit à leur sujet : Et quand ils dirent : "Ô Allah, si cela est la vérité de Ta part, alors, fais pleuvoir du ciel des pierres sur nous, ou fais venir sur nous un châtiment douloureux". (S8 V32). Et Il dit aussi : Et tout ce que vous avez comme bienfait provient d'Allah. Puis quand le malheur vous touche, c'est Lui que vous implorez à haute voix. Et une fois qu'Il a dissipé votre malheur, voilà qu'une partie d'entre vous se mettent à donner des associés à leur Seigneur (S16 V53-54). Et Il dit : Si vous avez imploré l'arbitrage d'Allah vous connaissez maintenant la sentence [d'Allah] Et si vous cessez [la mécréance et l'hostilité contre le Prophète..], c'est mieux pour vous. Mais si vous revenez, Nous reviendrons, et votre masse, même nombreuse, ne vous sera d'aucune utilité. Car Allah est vraiment avec les croyants. (S8 V19). L'imam an-Nissabouri a dit : « Celui qui implorait l'arbitrage était abû Jahl. Le jour de Badr, tandis qu'il arrivait face aux Musulmans, il dit : "Ô Allah ! N'accorde pas la victoire à celui qui a rompu les liens de parenté et qui nous a rapporté ce que nous n'avons pas connu. Mets-le alors en déroute!" En faisant cela, il était en train d'invoquer Allah pour demander la victoire. Alors, Allah fit descendre ce verset : Si vous avez imploré l'arbitrage d'Allah vous connaissez maintenant la sentence [d'Allah]… (S8 V19). »… Ibn Abî Hâtim a rapporté de Átaya : « Abû Jahl a dit : "Allah Tout-Puissant, va au secours du meilleur et du plus digne de louange des deux groupes Alors, [le verset]est descendu. » [Asbâb an-Nouzoul]… Alors, puisque nous savons qu'Abû Jahl et ses semblables invoquaient Allah, sincèrement dans certaines situations… Devrions nous les juger à l'Islam ??!!

que si elle retournait à la vérité, elle serait considérée ignorante, et que sa valeur en serait diminuée, de même que sa fiabilité auprès des gens !

Cependant, Allah, qu'Il soit exalté, a dit : [··] Allah aime ceux qui se repentent, et Il aime ceux qui se purifient. [12)]

Et Allah guide qui Il veut dans le droit chemin.

··Fin du premier thème ···

[12)] Sourate al-Baqarah (la Vache), verset 222.

Deuxième thème :

Louange à Allah, Seigneur des Mondes. Que la prière et la bénédiction soient sur Son Envoyé, et sur ceux qui suivent ses pas et sa guidée…

Après que nous ayons posé quelques questions et donné quelques exemples dans la première partie, nous vous faisons maintenant part des propos des savants et de l'explication des hadîths dans lesquels sont mentionnés les deux phrases de la profession de foi ("Il n'y a d'autre divinité qu'Allah et Mohammad est Son Envoyé") et certains autres rites tels que la prière, afin d'examiner dans quels cas ils peuvent être considérés, ou pas, comme un indice de l'Islam…

Et Allah seul peut garantir que nous réussissions notre projet. Il guide qui Il veut dans le droit chemin.

Nous implorons Allah de nous protéger des égarements auxquels mènent les discordes, des échecs et d'une compréhension défaillante.

Voici ce que dit l'Imâm Mohammad Ibn Ábd al-Wahhâb, que la miséricorde d'Allah soit sur lui :

> « Sache, qu'Allah -Exalté soit-Il- te fasse miséricorde, que la première obligation qu'Allah a exigé des fils d'Adam, c'est qu'ils mécroient au Tâghout, et qu'ils croient en Allah. Et on trouve la preuve de cela dans ce qu'a dit le Très-Haut : Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire] : "Adorez Allah et écartez-vous du Taghout". [··} [13]
>
> Voici comment se caractérise la mécréance au Tâghout : Que tu sois convaincu de la nullité de l'adoration en dehors de celle d'Allah, que tu l'abandonnes, tout en la détestant et en dénonçant la mécréance de ses partisans, et que tu sois leur ennemi.
>
> Quant à la signification de la foi en Allah, c'est : Que tu aies la certitude qu'Allah est la divinité que tu adores, et Lui seul, sans équivalent. C'est aussi l'accomplissement de l'ensemble des formes d'adoration d'Allah. Nier l'existence de tout autre divinité hormis

[13] Sourate an-Nahl (les Abeilles), verset 36.

Lui. Que tu aimes les gens purifiés et que tu leur prêtes secours, et que tu détestes les associateurs et sois leur ennemi… C'est la religion d'Abraham, et celui qui pense être victorieux sur elle est stupide…

C'est bien là le bon exemple au sujet duquel Allah Très-Haut nous a informé dans ce verset : Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple : " Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul". [··] [14]

Le Tâghout est généralisé dans tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, et tout ce qui approuve cette adoration. Le Tâghout est dans tout ce qu'on adore, ou ce qu'on suit, ou à quoi on obéit, en dehors d'Allah et son Envoyé.

Et sache que l'être humain ne devient croyant en Allah qu'en mécroyant au Tâghout. La preuve en est ce verset : [··] Donc, quiconque mécroît au Tâghout tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient. [15]

Et "l'anse la plus solide" (al- ύrwatu l-wuthqâ), c'est le témoignage qu'il n'y a pas de divinité à part Allah… et ce témoignage contient une réfutation et une affirmation. La réfutation de toutes les formes d'adoration hormis celle d'Allah [Pas de divinité], et l'affirmation de toutes les formes de dévotion envers Allah et Lui seul, Qui n'a pas d'associé [à part Allah]. » [16]

Et dans un autre passage de son « Encyclopédie de l'unicité d'Allah » (« Majmû ʹát at-tawhîd »), l'Imâm Ibn Ábd al-Wahhâb dit ceci :

« La religion d'Abraham est bien celle qui mécroit au Tâghout [Pas de divinité], et affirme la foi en Allah [à part Allah]. »

Ambiguïté :

[14] Sourate al-Mumtahanah (L'éprouvée), verset 4.
[15] Sourate al-Baqarah (la Vache), verset 256.
[16] « Majmou ʹát-Tawhid » 6ème Risala de Mohammad ibn Ábd al Wahhab.

Certains ont pu dire que les gens de nos jours disent "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah", "Mohammad est l'Envoyé d'Allah", et prient, jeûnent, font de bonnes actions ; et que ces faits seraient des signes et des preuves de leur Islam. Et ils déduisent cela en se basant sur les hadîths où il est question de prononcer "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah", de faire l'appel à la prière, d'accomplir la salat et de la façon de présenter ses salutations…??!!

Est-ce là, la juste manière de considérer les règles ?? Est-ce ainsi qu'était la réalité de ces nobles hadîths… Est-ce conforme à l'explication qu'ont faite les savants de ces hadîths ???

Jetons un bref coup d'œil à cette question. Grâce à cela, n'importe quel lecteur équitable, désireux de connaître la vérité, aura la possibilité d'entrevoir le juste dans cette question en toute facilité… Quant à celui qui est pris dans l'illusion, et qui est trompé par le grand nombre d'égarés et le petit nombre de gens sincères et véridiques… Nous sommes à Allah et c'est vers Lui que nous retournerons.

Voici à votre attention ce qu'ont dit les savants à propos de cette ambiguïté :

EXPLICATION DU HADÎTH : « Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent "Il n'y d'autre divinité qu'Allah". Donc, celui qui dit "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah", je préserverai ses biens et lui-même, sauf par un droit de l'Islam, et son compte est entre les mains d'Allah. »[17]

L'Imâm an-Nawawî, que la miséricorde d'Allah soit sur lui, a dit dans son commentaire du Sahîh de Mouslim :

> « L'imâm al-Khattâbî, que la miséricorde d'Allah le Très-Haut soit sur lui, a dit : "Il est connu que ceux qui sont visés ici, ce sont les adorateurs d'idoles, et pas les gens du Livre car ils disent "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah" et ils sont combattus et ne sont pas épargnés par les épées…»

Le Qâdî 'Iyyâd, que la miséricorde d'Allah le Très-Haut soit sur lui, a dit :

---

17) Rapporté par l'imam al-Boukhari dans son sahih, hadith n°2786 (3/1077), et n°6526 (6/2538). Rapporté aussi par l'imam Mouslim dans son sahih, hadith n°20 (1/51). Rapporté aussi par l'imam an-Nassaï dans son sounan al-koubra, hadith n°3437 (2/280), et n°4301 (3/5). Rapporté aussi par l'imam al-Bayhaqi dans son sounan al-koubra, hadith n° 16508 (8/176), et n°18405 (9/182). Rapporté aussi par l'imam Ahmed dans son mousnad, hadith n°117 (1/19).

« La clause de préservation de l'individu et de ses biens pour quiconque prononce "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah" est une réponse à l'expression de la foi. Ceux qui sont visés ici sont les polythéistes arabes et les adorateurs d'idoles, et ceux qui ne professent pas l'unicité. Ce sont à eux en premier que s'adressait l'appel à l'Islam, et qui furent combattus dans ce but…

Quant aux autres, parmi ceux qui attestent de l'unicité, il ne suffit pas pour qu'ils soient épargnés qu'ils prononcent "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah", car ils prononçaient déjà cela dans leur état de mécréance, et cela faisait partie de leur doctrine… C'est pour cette raison, qu'on peut lire dans cet autre hadîth cette parole du Prophète qui a ajouté : « …et que je suis l'Envoyé d'Allah, et qu'il accomplisse la prière et s'acquitte de la zakât. » »

Puis, l'Imâm an-Nawawî a dit :

« Nous devons absolument croire à tout ce qui a été apporté par le Prophète , comme il apparaît dans cet autre hadîth rapporté par Abu Houraïra : « …jusqu'à ce qu'ils disent "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah" et qu'ils croient à ce que j'ai apporté. » Et Allah est le Seul Savant. »[18)]

L'Imâm Ibn Hajar a dit dans son commentaire du Sahîh de Boukhârî, « Fath al-bârî, charh Sahîh al-Boukhârî » :

« Le mécréant, s'il est idolâtre ou polythéiste, il n'est pas rattaché au dogme de l'unicité. Par conséquent, s'il prononce "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah", on jugera de son Islam, puis il sera contraint d'assimiler l'ensemble des règles de l'Islam, et devra se montrer exempt de toute autre religion que l'Islam. Quant à celui qui est rattaché au dogme de l'unicité - tout en abjurant la prophétie de Mohammad , il ne sera pas jugé de son Islam jusqu'à ce qu'il dise "Mohammad est l'Envoyé d'Allah". Et s'il était persuadé que le Message de Mohammad s'adressait spécifiquement aux Arabes, il faudrait qu'il ajoute : " …pour l'ensemble de la Création."

---

18) Charh de sahih Mouslim par l'Imam an-Nawawi, chapitre (Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah et Mohammad est Son envoyé ").

S'il s'agit d'une mécréance par apostasie, il faut qu'il fasse à nouveau allégeance à ce qui est sacré, et revienne sur ce à quoi il croyait. »[19]

EXPLICATION DU HADÎTH D'OUSSÂMA IBN ZAYD : « Le Prophète nous envoya auprès de la tribu de Juhayna, connue sous le nom d'al-Hourouqât[20]. J'ai voulu poignarder l'un d'entre eux mais il se hâta à dire "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah". Cependant, je le poignardai quand même. Puis j'allai trouver le Prophète et l'informai de ce qui s'était passé. Il dit : « Est-ce que tu l'as tué alors qu'il avait témoigné qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah ? » Je répondis : « Ô Envoyé d'Allah, il ne l'a dit que pour se protéger. » « Avais-tu sondé son c ur ? » lui répondit le Prophète . »[21]

Ce hadîth figure dans la dixième partie de l'ouvrage d'explication de la Sunna de l'Imâm al -Baghawî intitulée : « L'interdiction de tuer quiconque se convertit à l'Islam, quelque soit sa religion ». Il a dit, que la miséricorde d'Allah soit sur lui :

« Ce hadîth est digne de confiance et son authenticité est attestée…Il donne la preuve que si un mécréant se met à attester de l'unicité d'Allah, alors on doit s'abstenir de le tuer. »

Et il a ajouté :

« Et cela concerne le païen qui n'est pas convaincu de l'unicité d'Allah. S'il se met à témoigner de l'unicité d'Allah, on peut juger de son Islam, puis il sera obligé de respecter le reste des règles de l'Islam…

Quant à celui qui est convaincu de l'unicité d'Allah, mais qui abjure la Révélation, on ne jugera pas de son Islam pour la simple raison qu'il atteste de l'unicité d'Allah, à moins qu'il n'ajoute à cela : "Mohammad est l'Envoyé d'Allah". S'il le fait, il est Musulman, sauf s'il appartient à ceux qui disent que Mohammad fut envoyé

---

[19] « Fath al-Bari Charh du Sahih al-Boukhari » par l'Imam Ibn Hajar, chapitre (celui qui refuse les devoirs (fara'id) et qui se sont affiliés à l'apostasie) p.292.

[20] Hourouqât : pluriel de hourouqa, qui est la terre brûlante et aride qui ne porte ni arbre, ni végétation. C'est aussi un lieu qui se trouve à proximité du territoire de Jouhaina.

[21] Rapporté par l'imam al Boukhari dans son sahih, hadith n°4021 (4/1555). Rapporté aussi par l'imam Mouslim dans son sahih, hadith n°96 (1/96). Rapporté aussi par l'imam an-Nassaï dans son sounan kabir, hadith n°8594 (5/176). Rapporté aussi par l'imam Ahmed dans son mousnad, hadith n° 21850 (5/207). Rapporté aussi par l'imam abû-Dawoud dans son sounan, hadith n°2643 (3/44).

spécialement aux Arabes. Alors dans ce cas, on ne jugera pas de son Islam pour la simple raison qu'il reconnaît l'authenticité de la Révélation, à moins qu'il n'affirme qu'elle fût envoyée à l'ensemble de la Création. Ensuite, il serait appréciable qu'il soit soumis à l'examen quant à son adhésion au Message, et sa non adhésion à tout autre religion autre que l'Islam. Ainsi, l'apostat (mourtad) doit revenir à l'Islam, après avoir abandonné la religion vers laquelle il s'était tourné. »[22)]

EXPLICATION DU HADÎTH DU PROPHÈTE : « Celui qui dit "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah", et renie tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, son sang et ses biens seront épargnés, et son compte réside entre les mains d'Allah, qu'Il soit glorifié et exalté. »[23)]

L'Imâm Mohammad Ibn Ábd al-Wahhâb, que la miséricorde d'Allah le Très-Haut soit sur lui, a dit :

« Voilà qui montre de la façon la plus évidente le sens de "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah". En effet, le simple fait de prononcer la formule n'est pas suffisant, ni même le fait d'en connaître le sens et de la prononcer, ni même le fait de reconnaître [la véracité de] cette parole, ni même le fait d'invoquer Allah Seul sans aucun associé. Mais plutôt, son sang et ses biens deviennent sacrés à partir du moment où l'on ajoute [à tout ce qui précède] le fait de renier ce qui est adoré en dehors d'Allah. Par contre, si doute ou abstention il y a, alors ils ne sont plus sacrés »[24)]

L'auteur de l'ouvrage « Fath al-Majid Charh Kitab at-Tawhid » dit concernant le hadith « Celui qui dit "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah", et renie tout ce qui est adoré en dehors d'Allah‥» :

Le Prophète rattacha l'interdiction des biens et du sang à deux conditions :

---

22) « Charh as-Sounna » de l'Imam al-Baghawi.
23) Rapporté par l'Imam Mouslim dans son sahih, hadith n°23 (1/53). Rapporté aussi par l'imam at-Tabarani dans son Mou ́jam al-Kabir, hadith n°8190 (8/318). Rapporté aussi par l'Imam Ahmad dans son mousnad, hadith n°27255-27256, (6/294) et hadith n°15915 (3/472). Rapporté aussi par l'Imam Ibn Hibban dans son sahih, hadith n°171 (1/395). Rapporté aussi par l'Imam al-Bazzar dans son mousnad, hadith n°2768 (7/199).
24) « Kitab at-Tawhid » de Cheikh Mohammad Ibn Ábd al Wahhab (p.26).

1- La prononciation de la formule "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah" en connaissant parfaitement son sens et en toute certitude.

2- La mécréance à tout ce qui est adoré en dehors d'Allah.

Il ne suffit donc pas de prononcer la formule sans connaître son sens et sans l'appliquer dans sa vie quotidienne.

Ce hadith porte le même sens que le verset suivant : [··] Donc, quiconque mécroît au Tâghout tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. [··] [25]

Il dit ensuite :

« Le hadîth nous indique que l'individu qui dit "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah", mais ne mécroit pas à ce qui est adoré en dehors d'Allah, il n'entre pas dans la définition de ceux dont il a été prescrit que leur sang et leurs biens soient épargnés, comme le montrent les versets qui concernent le droit, et les hadîths. »[26]

Voici ce qu'il dit également, que la miséricorde d'Allah le Très-Haut soit sur lui, concernant le fait de prononcer les deux parties du témoignage ("Il n'y a d'autre divinité qu'Allah et Mohammad est Son Envoyé") :

« Lorsqu'il dit : « celui qui prononce "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah" », il veut dire : celui qui en connaît la véritable signification, et agit selon les commandements de la religion, que ce soit publiquement ou intérieurement. Donc les deux parties du témoignage ("Il n'y a d'autre divinité qu'Allah" et "Mohammad est l'Envoyé d'Allah") s'accompagnent forcément de la science, de la certitude et des bonnes actions, ainsi que l'a dit Allah le Très-Haut : Sache donc qu'en vérité, il n'y a point de divinité à part Allah. [··] [27]

Et cet autre verset : [··] à l'exception de ceux qui auront témoigné de la vérité en pleine connaissance de cause. [28]

---

25) « Fath al-Majid Charh Kitab at Tawhid » de Cheikh Ábd ar-Rahman Ibn Hassan Al ach-Cheikh.
26) « Fath al-Majid Charh Kitab at Tawhid » de Cheikh Ábd ar-Rahman Ibn Hassan Al ach-Cheikh. (p.113).
27) Sourate Mohammad, verset 19.
28) Sourate az-Zukhruf (l'ornement), verset 86.

Pour ce qui concerne celui qui prononce le témoignage en ignorant sa signification, sans certitude ni action qui montre qu'il est exempt d'association, et sans pureté dans sa parole ni dans ses actions - c'est-à-dire une parole venue du c ur jusqu'à la langue, et une action venue du c ur jusqu'aux membres du corps ; il y a consensus pour dire que la parole seule n'est pas une garantie. »

EXPLICATION DU HADÎTH D' IBN ʹOMAR (DANS LES DEUX SAHÎH DE MOUSLIM ET BOUKHÂRÎ) : « Le Prophète a dit : « Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et que Mohammad est Son Envoyé, qu'ils accomplissent la prière et qu'ils s'acquittent de la zakât. S'ils font cela, je leur garantis que leur sang et leurs biens seront épargnés (sauf par un droit de l'Islam), et le compte de leurs actions bonnes et mauvaises revient à Allah. » [29)]

Voici ce qu'a dit l'Imâm al-Baghawî, que la miséricorde d'Allah le Très-Haut soit sur lui :

« Ce hadîth est d'une authenticité attestée. Lorsqu'il dit : « jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah », il vise les adorateurs d'idoles, et non pas les gens du Livre, car ceux-là disent "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah". Donc, les épées ne les épargneront pas tant qu'ils n'auront pas reconnu et attesté la prophétie de Mohammad , où qu'ils n'auront pas versé la capitation (jizya). »[30)]

Le Cheikh Soulaymân ibn ʹÁbd Allah ibn Mohammad ibn ʹÁbd al-Wahhâb, que la miséricorde d'Allah soit sur lui, a dit :

« Quant à l'individu qui dit "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah" sans en connaître la signification et sans qu'il l'atteste par ses actions ; ou qui prétend faire partie de ceux qui professent l'unicité d'Allah, alors qu'il n'en a aucune idée et qu'il se peut même qu'il est de la dévotion pour quelque chose en dehors d'Allah Seul, dans son invocation, dans son offrande, dans ses peurs et ses souhaits, dans son repentir, et dans toute autre forme

---

29) Rapporté par l'Imam Mouslim dans son sahih, hadith n°22 (1/53). Rapporté aussi par l'Imam al-Baïhaqi dans son sounan al-koubra, hadith n°4920 (3/92). Rapporté aussi par l'Imam al-Boukhari dans son sahih, hadith n°25 (1/17). Rapporté par l'Imam Ibn Hibban dans son sahih, hadith n° 219 (1/453).

30) « Charh as-Sounna » de l'Imam al-Baghawi (1/66), chapitre (l'allégeance sur l'Islam).

de dévotion. Le fait qu'il prononce l'attestation ne suffit pas à attester réellement le tawhîd. Il faudrait de surcroît qu'il ne soit pas un associateur comme c'est le cas ici. »[31)]

Le juriste hanafite al-Kâsânî, que la miséricorde d'Allah soit sur lui, a dit :

« Voici les voies par lesquelles on peut estimer la foi d'un individu : son serment, ses preuves et son appartenance.

Le serment, c'est qu'il prononce la première phrase de la profession de foi ("Il n'y a d'autre divinité qu'Allah"), ou la seconde ("Mohammad est l'Envoyé d'Allah"), ou les deux, et qu'il abjure sincèrement toute autre forme d'adoration.

Ceci tient au fait qu'il y a quatre catégories de mécréance :

1- Celle dont les membres originellement abjurent le Créateur : ce sont les athées négationnistes.

2- Celle dont les membres croient au Créateur mais refusent de professer son unicité : ce sont les idôlâtres et les majous païens.

3- Celle dont les membres croient au Créateur et à son unicité, mais abjurent l'ensemble de la révélation prophétique : ce sont les philosophes.

4- Celle dont les membres croient au Créateur et à son unicité, et à l'ensemble de la révélation prophétique, mais abjurent le Message de Mohammad : ce sont les Juifs et les Chrétiens.

Donc, s'il appartient à la première ou deuxième catégorie, et qu'il dit "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah", on pourra juger qu'il appartient à l'Islam. En effet, on sait que cela ne faisait pas partie de sa doctrine avant cela‥Donc, s'il se tient à ce témoignage, c'est une preuve de sa foi. Ainsi, s'il dit "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah et Mohammad est Son Envoyé", alors que sa religion d'origine lui interdit la première comme la deuxième phrase de la profession de foi, l'une ou l'autre d'entre elles est suffisante pour attester sa foi.

S'il appartient à la troisième catégorie, et qu'il dit : "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah", on ne pourra pas juger de son Islam, car sa religion d'origine abjure le Message de

[31)] « Tayssir al- Áziz al-Hamid fi Charh kitab at-Tawhid » (p.110).

Mohammad , tout en attestant cette parole. Mais s'il dit : "Je témoigne que Mohammad est l'Envoyé d'Allah", on jugera qu'il appartient à l'Islam, car c'est un témoignage que dénie sa religion d'origine. C'est donc une preuve de sa foi.

S'il appartient à la quatrième catégorie (et donc qu'il a pour croyance les deux parties du témoignage), et qu'il dit : "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah et Mohammad est Son Envoyé", on ne pourra pas juger de son Islam, jusqu'à ce qu'il ait été exempté de la religion à laquelle il appartenait, celle des Juifs ou des Chrétiens. Car il y en a parmi eux qui croient à la prophétie de Mohammad mais disent : "Il a été envoyé spécifiquement aux Arabes et à eux seuls." Donc le fait qu'il prononce les deux parties du témoignage, sans qu'il soit exempté de cette croyance ne suffit pas à valider sa foi. Et ainsi, si un Juif ou un Chrétien dit : "Je suis croyant et soumis à Allah", nous ne jugerons pas de son Islam, car ils ont pour usage de se proclamer croyants et soumis à Allah. Dans ce cas, cette parole n'est pas spécifique au Musulman.

Et si un Juif ou un Chrétien dit : "Je témoigne qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah, et je suis exempt de judaïsme et de christianisme", on ne jugera pas de son Islam car leur religion ne leur interdit pas de professer l'unicité d'Allah, et le fait qu'il dise qu'il est exempt de judaïsme et de christianisme ne constitue pas une preuve d'Islam. En effet, il se pourrait qu'il se soit détaché de ces religions pour en adopter une autre, qui n'est pas forcément l'Islam. Donc, on ne peut pas fonder le jugement sur une hypothèse. Mais s'il renforce son serment en disant : "J'entre dans la religion de l'Islam ou dans la religion de Mohammad ", on jugera qu'il appartient à l'Islam, car il n'y a là aucune ambiguïté. Et Allah le Très-Haut, qu'Il soit loué, est plus savant. »[32)]

Mohammad ibn Hassan ash-Shaybânî, compagnon d'Abû Hanîfa, que la miséricorde d'Allah soit sur eux deux, a dit (Chapitre sur l'Islam) :

« Il a été rapporté ceci d'après al-Hassan . Le Prophète a dit : « Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah". S'ils le disent, leur sang sera épargné ainsi que leurs biens (sauf par un

32) « Bada'i ás-Sana'i ﬁ Tartib ach-Chara'i » (7/102-103) de l'Imam Ála al-Din Abû Bakr al-Kassani al-Hanafi.

droit de l'Islam), et le compte de leurs actions bonnes et mauvaises revient à Allah. » »

Il a dit :

« Le Prophète combattait les païens idolâtres. C'était un peuple qui ne professait pas l'unicité d'Allah. Ainsi, celui d'entre eux qui prononçait "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah", prouvait ainsi qu'il appartenait à l'Islam.

En bref, il juge de l'Islam de quelqu'un par l'opposition qu'il montre envers ce qui constituait sa religion antérieurement. Car il n'existe aucun moyen de connaître sa véritable croyance.

Donc nous tirons nos conclusions de ce que nous constatons de son attachement à sa doctrine. S'il va à l'encontre des dogmes reconnus par sa religion d'origine, nous pouvons considérer qu'il donne des signes de sa croyance⋯Les adorateurs d'idoles croyaient en Allah le Très-haut. Allah le Très-Haut a dit : Et si tu leur demandes qui les a créés, ils diront très certainement : "Allah". [··] [33]

Mais ils n'étaient pas fermement attachés au dogme de l'unicité d'Allah. Allah le Très-Haut a dit : [··] Quand on leur disait : "Point de divinité à part Allah", ils se gonflaient d'orgueil [34] Et voici ce qu'Il rapporte de leur dire : Réduira-t-il les divinités à un Seul Dieu ? Voilà une chose vraiment étonnante. [35]

Donc celui parmi eux qui dit "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah", il a été établi que cela va à l'encontre de sa religion d'origine. Et c'est pourquoi cela a été considéré comme une preuve d'Islam. Donc le Prophète a dit : « Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah". » Et voici ce qu'en a dit ash-Shaybânî, que la miséricorde d'Allah soit sur lui : « Cela concerne les manawiyat (manichéens), et tous ceux qui adorent plusieurs divinités ; si l'un d'entre eux dit "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah", cela est la preuve de son Islam.

Quant aux Juifs et aux Chrétiens, ils disent "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah", mais cette parole n'est pas le signe de leur Islam. A l'époque de l'Envoyé d'Allah , ils ne

---

[33] Sourate az-Zukhruf (l'ornement), verset 87.
[34] Sourate as-Saffat (les rangées), verset 35.
[35] Sourate Sad, verset 5.

croyaient pas à son Message. Donc une preuve de leur allégeance à l'Islam était qu'ils attestent que Mohammad est l'Envoyé d'Allah. On raconte au sujet du Prophète qu'il se rendit chez son voisin juif qui était souffrant pour lui faire une visite et lui dit : « Je témoigne qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et que Mohammad est Son Envoyé ». L'homme regarda son père et lui dit : « Réponds à Abû al-Qâssim. » Alors le père témoigna qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et que Mohammad est Son Envoyé ; puis il mourut. Le Prophète dit alors : « Louange à Allah qui par moi a sauvé cette âme de l'enfer. » Puis il dit à ses Compagnons : « Enterrez votre frère. »

Quant aux Juifs d'Irak, ils témoignent qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et que Mohammad est Son Envoyé, sauf qu'ils prétendent que l'Envoyé d'Allah fut envoyé seulement aux Arabes, et pas aux fils d'Israël. Ils fondent cette interprétation sur ce qu'a dit Allah le Très-Haut : C'est Lui qui a envoyé à des gens sans Livre (les Arabes) un Messager des leurs [··] [36]

Donc celui parmi eux qui atteste que Mohammad est l'Envoyé d'Allah, il n'est pas Musulman jusqu'à ce qu'il ait montré qu'il renonce à son ancienne religion, ou qu'il atteste qu'il est entré dans l'Islam. Même si le Juif ou le Chrétien dit : "Je suis soumis à Allah", on ne jugera pas de son Islam, car les Juifs et les Chrétiens ont aussi ce dogme. Le soumis (mouslim qui veut aussi dire "musulman") est celui qui se soumet aux croyances de sa religion. De plus ils prétendent que la vérité est de leur côté. Donc, le fait qu'ils disent cela, ne peut pas être considéré comme une preuve de son Islam, jusqu'à ce qu'il montre son abandon de son ancienne religion…

Si un majous dit : "Je me soumets et je suis Musulman", on jugera de son Islam, car les majous n'emploient pas cette façon de s'exprimer. En effet, ce sont des blasphémateurs, ils utilisent cette parole pour insulter leurs fils. Ainsi, cela constitue dans ce cas une preuve d'Islam. »[37]

[36] Sourate al-Jumu á (le vendredi), verset 2.
[37] « Charh kitab as-Sayir al-Kabir » de l"Imam Mohammad ibn Hassan ach-Chabani (1/106).

L'Imâm ash-Shawkânî a rapporté ceci d'après l'Imâm al-Baghawî, que la miséricorde d'Allah soit sur eux deux, dans un chapitre sur le hadîth : « Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent " Il n'y a d'autre divinité qu'Allah". » :

> « L'Imâm al-Baghawî a dit : Le mécréant, s'il est idolâtre ou polythéiste, il n'est pas rattaché au dogme de l'unicité. Par conséquent, s'il prononce "Il n'y d'autre divinité qu'Allah", on jugera de son Islam, puis il sera contraint d'assimiler l'ensemble des règles de l'Islam, et devra se montrer exempt de toute autre religion que l'Islam. Quant à celui qui est rattaché au dogme de l'unicité - tout en abjurant la prophétie de Mohammad -, il ne sera pas jugé de son Islam jusqu'à ce qu'il dise "Mohammad est l'Envoyé d'Allah". Et s'il était persuadé que le Message de Mohammad s'adressait spécifiquement aux Arabes, il faudrait qu'il ajoute : "… pour l'ensemble de la Création."
> S'il s'agit d'une mécréance par apostasie, il faut qu'il fasse à nouveau allégeance à ce qui est sacré, et revienne sur ce à quoi il croyait. »[38]

L'Imâm Ibn Qoudâma al-Maqdissî, dans son ouvrage « Al-mughnî mûdahan », expose comment on doit juger de l'Islam des individus. Il donne l'explication suivante des propos de l'Imâm al-Khiraqî lorsqu'il dit :

> « Et celui dont on a témoigné de l'apostasie (ridda), mais qui se défend en disant : "Je n'ai pas mécru" et qu'il témoigne qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et que Mohammad est Son Envoyé, il n'y aura pas plus d'enquête à son sujet. »

Voici l'explication de l'Imâm Ibn Qoudâma al-Maqdissî :

> « Ce que dit l'imâm al-Khiraqî vise la mécréance par dénie de l'unicité d'Allah, ou par dénie du Message du Prophète , ou les deux à la fois. Donc celui qui est mécréant de cette manière, son rattachement à l'Islam n'est acceptable que s'il revient sur ce qu'il a nié. Ceux qui croient à la Révélation de Mohammad , mais qui nient le fait qu'il soit envoyé à toute l'humanité, son Islam ne sera attesté que lorsqu'il aura témoigné que Mohammad est l'Envoyé d'Allah à toute la Création, ou qu'il sera exempté de toute autre religion hormis l'Islam - et ce, en plus de dire "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah et Mohammad est Son Envoyé". Et s'il prétend que Mohammad est un envoyé après

[38] « Nayl al-Awtar Charh Mountaqa al-Akhbar min Ahadith Sayyid al-Akhiar » de l'Imam Mohammed ibn Áli ach-Chawkani (7/225) chapitre (ce qui rend musulman un infidèle).

d'autres, il faudra qu'il atteste que cet envoyé est l'Envoyé d'Allah. En effet, s'il se contente de prononcer les deux parties du témoignage, on supposera que ce qu'il voulait dire, était seulement l'affirmation de sa propre doctrine. S'il apostasie, l'obligation légale réclame qu'il revienne sur ce qu'il a renié, et prononce à nouveau les deux parties du témoignage, car il a traité de menteurs Allah et Son Prophète par sa doctrine… Ainsi, s'il abjure un prophète, ou un verset du Livre d'Allah le Très-Haut, ou un seul de Ses anges, dont il est certifié que ce sont les anges d'Allah, ou qu'il autorise l'un des interdits islamiques, il est absolument obligatoire qu'il revienne sur tout cela. Quant au mécréant qui renie la religion depuis son origine, s'il témoigne que "Mohammad est l'Envoyé d'Allah", et se contente de cela, il y a deux possibilités :

- La première est de juger de son Islam, car on ne peut pas attester la Révélation de Mohammad sans attester Celui qui l'a envoyé, et Son unicité ; et parce qu'il croit au Prophète et à ce qu'il avait transmis, dont l'unicité.
- La seconde est que s'il vient d'une religion qui atteste l'unicité d'Allah, comme les Juifs, on jugera de son Islam, car la profession de l'unicité est un dogme de sa doctrine, et lorsqu'il atteste de la Révélation de l'Envoyé d'Allah , alors il complète son Islam…Et s'il n'est pas sur le monothéisme, comme les Chrétiens, les majous et les païens, on ne jugera pas de son Islam jusqu'à ce qu'il atteste qu'Il n'y a d'autre divinité qu'Allah…

La seconde possibilité, confirmée par plusieurs sources est la plus juste. Parce que celui qui renie deux choses, son reniement des deux ne cesse pas tant qu'il n'est pas revenu aux deux ensembles. S'il dit : "Je témoigne que le Prophète est l'Envoyé d'Allah", nous ne jugeons pas de son Islam car on peut supposer qu'il veut parler d'un autre prophète… Et s'il dit : "Je suis croyant" ou "Je suis musulman". Le Qâdî a dit : "On jugera de son Islam par cela, et même s'il ne prononce pas les deux parties du témoignage, car il est bien connu que ce sont deux mots qui implique la connaissance de la shahada. Alors, s'il nous informe de sa foi, cela veut dire qu'il a prononcé les deux témoignages."
Mais, cela ne concerne que le mécréant d'origine, ou celui qui a renié le dogme de l'unicité. Quant à celui qui mécroit en reniant un prophète ou une partie du Livre, ou

une prescription légale, il ne devient pas Musulman par cela, parce qu'il pense que l'Islam qu'il pratique est le véritable Islam. Ainsi, les partisans de l'innovation (bid á) pensent tous être de véritables Musulmans, malgré que certains d'entre eux sont des mécréants. »[39)]

Le Cheikh Ábd ar-Rahmân ibn Hasan Âl ach-Cheikh a dit :

« Les savants ont un consensus sur le fait que celui qui dit "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah", sans connaître son sens et sans l'appliquer, doit être combattu jusqu'à ce qu'il se soumette à ce qu'elle ordonne et interdit. »[40)]

L'Imâm Mohammad ibn Ábd al-Wahhâb, que la miséricorde d'Allah soit sur lui, a donné sept preuves de la mécréance d'un bédouin de son époque, dont le peuple avait pourtant acquis quelques rites islamiques, parmi lesquelles :

« • SIXIèME PREUVE : l'histoire de la tribu des Banî Óubayd al-Qaddâh. Ils apparurent au début du troisième siècle. Óubayd Allah prétendit qu'il était un descendant de Álî ibn Abî Tâlib par Fâtima. Il se fit passer pour quelqu'un qui combat dans la voie d'Allah et Lui obéit. Il fut suivi par le peuple Berbère, et il fut à l'origine d'un empire immense, qu'il transmit à ses héritiers, qui envahirent par la suite la Syrie et l'Egypte. Ils observaient les règles de l'Islam : ils établirent le vendredi comme jour sacré et instaurèrent une communauté de fidèles, et des juges et des mouftis…mais ils firent preuve de polythéisme et d'opposition à la sharî á, et l'on pu voir de leur part ce qui démontrait leur hypocrisie, et la gravité de leur mécréance. Les gens de science ont été unanimes pour déclarer que ce sont des mécréants, et que leur pays est une terre de guerre, malgré l'observance de certaines règles de l'Islam. Et il y avait en Egypte beaucoup de savants et de dévots, et la plupart des égyptiens n'avaient pas adhéré à leurs hérésies, mais malgré ça les savants furent unanimes sur ce que nous avons dit…

• SEPTIèME PREUVE : l'histoire des Tatares. Après, qu'ils eurent occupé les terres des Musulmans, qu'ils connurent l'Islam, s'améliorèrent et se convertirent. Ils ne mirent pas cependant en pratique ce qui leur était obligatoire et se conduisirent en dehors de la norme de la sharî á. Cependant, ils prononçaient les deux parties du témoignage,

---

39) « Al-Moughni » de l'Imam ibn Qoudama al-Maqdissi (12/288).
40) « Fath al-Majid Charh Kita bat-Tawhid » de Cheikh Ábd ar-Rahmân ibn Hasan Âl ach-Cheikh (p.112).

faisaient la prière cinq fois par jour et les prières de Joumou á et Jamâ á. Ils n'étaient pas comme les bédouins. Et pourtant, les savants les ont traité de mécréants, et ils furent combattus jusqu'à ce qu'ils disparaissent des terres des Musulmans‥Ce que nous venons de mentionner est suffisant pour celui qu'Allah guide ; quant à celui qu'Allah veut éprouver : même si les montagnes s'entrechoquaient entre ses mains, cela ne l'avancerait à rien. »[41)]

En réponse à quelques ambiguïtés soulevées par certains dont le c ur est malade et dont les conséquences sont des querelles et des déviances, l'Imâm Mohammad Ibn Ábd al-Wahhâb a dit :

« Il est connu que le monothéisme est le plus important devoir qui fut apporté par le Prophète , plus important que la prière, que la zakât, que le jeûne et le pélerinage… Alors comment un individu qui renie l'un de ces devoirs ne serait-il pas un mécréant, quand bien même il suivrait les préceptes du Prophète ?? Et s'il reniait l'unicité d'Allah, qui est la religion de tous les prophètes, est-ce qu'on ne le traiterait pas de mécréant ?!! Gloire à Allah, quoi de plus étrange que cette ignorance.

On lui dira aussi : Ce sont les compagnons du Prophète qui ont combattu Banî Hanîfa en dépit du fait qu'ils s'étaient convertis à l'Islam au temps du Prophète , professaient qu'il n'y a pas de divinité à part Allah et que Mohammad est Son serviteur et Son envoyé, faisaient l'appel et accomplissaient la prière…

Alors, s'il dit : «Mais, ils disent que Moussaylima est un prophète. »

Nous lui répondons que c'est cela notre objectif : Si quelqu'un élève un homme au rang de prophète, il sera jugé mécréant, et son sang et ses biens ne seront pas épargnés. Et il ne lui sera d'aucun secours de prononcer les deux parties du témoignage, ni de prier. Alors qu'en est-il de celui qui élève Shamsân, ou Joseph, ou un Compagnon, ou un prophète au rang du Seigneur des cieux et de la terre ? Gloire à Allah ! C'est ainsi qu'Allah scelle les coeurs de ceux qui ne savent pas. [42)]

[41)] « Moukhtassar Sirat ar-Rassoul » de l'Imam Mohammed ibn Ábd al-Wahhab (p47-49).

[42)] Sourate ar-Rum (les Romains), verset 59.

On lui dira aussi que ceux que Álî ibn Abî Tâlib brûla au feu, se réclamaient tous de l'Islam, que c'étaient des compagnons de Álî et qu'ils furent instruits par les Compagnons, mais ils étaient convaincus que Álî avait un statut divin, exactement comme celui qui élève Joseph, ou Shamsân, ou autres. Alors comment les Compagnons ont-ils eu un consensus pour les combattre ?!!

Est-ce que tu t'imagines que les Compagnons accusent de mécréance les Musulmans ??!!…

On lui dira également : Ceux dont Allah a dit : Ils jurent par Allah qu'ils n'ont pas dit (ce qu'ils ont proféré), alors qu'en vérité ils ont dit la parole de la mécréance et ils ont rejeté la foi après avoir été musulmans. [··] [43] N'entends-tu pas qu'Allah les a traités de mécréants par une parole, et cela bien qu'ils soient à l'époque du Prophète et qu'ils fassent le jihâd, la prière, l'aumône, le pèlerinage et témoignent de l'unicité d'Allah ? Et ainsi ceux dont Allah a dit : [··]Dis : "Est-ce d'Allah, de Ses versets (le Coran) et de Son messager que vous vous moquiez ?" Ne vous excusez pas : vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru. [··] [44] Ce sont ceux-là dont Allah a attesté qu'ils sont devenus mécréants après avoir cru et avoir suivi l'Envoyé d'Allah à la bataille de Tabouk. Ils ont prononcé une parole en pensant qu'il s'agissait de plaisanterie…

Observe cette ambiguïté. Elle vient de ce qu'ils disent : « Vous traitez de mécréant des musulmans qui attestent qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah, qui prient et jeûnent ! » Et après, observe bien la réponse à cela, car c'est une des choses les plus bénéfiques contenues dans les pages de ce livre.»[45]

Mohammad al-Faqî a dit :

« Beaucoup d'imposteurs en religion ignorent le sens de "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah", donc ils jugent quiconque prononce cette parole comme appartenant à l'Islam ; et même s'il proclame publiquement sa mécréance, comme les adorateurs de tombeaux sacrés et d'idoles, ou s'il rend licite l'illicite en s'opposant à la religion, ou s'il prend ses moines et ses rabbins comme Seigneur en dehors d'Allah.

---

[43] Sourate at-Tawbah (le repentir), verset 74.
[44] Sourate at-Tawbah (le repentir), verste 65-66.
[45] « Kachf ach-Choubouhat » de Mohammed ibn Ábd al-Wahhab, compris dans « Majmou ʿat-Tawhid » écrit par les deux Chouyoukh : Ahmed ibn Taymiya et Mohammed ibn Ábd al-Wahhab.

Si ces ignorants avaient un c ur qui leur fasse comprendre, ils sauraient que la signification de "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah", c'est de désavouer ce qui est adoré en dehors d'Allah et de faire un pacte par lequel on s'engage à accomplir les actes de dévotion à Lui Seul. Ce que dit le Très-Haut montre bien cela : [··] Donc, quiconque mécroît au Taghout tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient. [46]

Le Prophète était témoin que les Khârijites accomplissaient beaucoup de prières, de jeûnes et de récitations du Coran, où il est sans arrêt rappelé qu'il n'y a pas de divinité à part Allah. Malgré cela, il a jugé qu'ils étaient mécréants et qu'ils déviaient de la religion comme la flèche dévie de sa cible. Comme il dit dans les deux Sahîh (de Mouslim et Boukhârî) : « Si je vis assez longtemps pour les rencontrer, je les tuerai de la même manière que la tribu des Ád fut tuée»[47]. Et si le simple fait de prononcer "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah" était suffisant, il n'y aurait pas eu de guerres et de batailles entre le Prophète et les associateurs, qui comprenaient "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah" bien mieux que ne le comprennent les imposteurs de la science à notre époque. Mais Allah a scellé leurs c urs, et ils ne comprennent pas. »[48]

Le Cheikh Soulaymân ibn Ábd Allah, que la miséricorde d'Allah soit sur lui, a dit :

« Il n'y a pas de mystère que si un associateur dit "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah", et témoigne aussi que Mohammad est l'Envoyé d'Allah tout en ne connaissant pas la signification de "Allah" et de "Envoyé", et qu'il prie, jeûne, fait le hajj tout en ne sachant pas ce que c'est, mis à part ce qu'il en a vu de la part des gens et qu'il a suivi, et ne commet pas d'acte association ; personne ne doute qu'il est en dehors de l'Islam. Tous les juristes du Maghreb au onzième siècle ont édicté des fatwas à l'égard d'un individu de ce genre, comme l'a mentionné un juriste malékite, dans « ad-dour at-thamin fi charh al Mourchid al-Mou ín » : "C'est ce qu'ils ont dit dans leurs fatwas avec la plus grande clarté. Et il n'y a pas de divergence possible à ce sujet." »[49]

---

46) Sourate al-Baqarah (la vache), verset 256.
47) Rapporté par les deux : Sahih Mouslim, hadith n°1064 (2/741). Sahih al-Boukhari, hadith n°6995 (7/2072).
48) « Fath al-Majid Charh Kita bat-Tawhid » de Cheikh Ábd ar-Rahmân ibn Hassan Âl ach-Cheikh (la marge de page 217).
49) « Bahth al-Haq wal-Yaqin » de Abu Ábd ar-Rahman al-Athari (p.23). C'est une copie qui a été transcrite de «

Il a dit aussi :

« Lorsqu'il dit : "quiconque témoigne qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah", il parle de celui qui prononce cela en connaissant la signification et en agissant conformément à cela, secrètement et publiquement, comme le Très-Haut l'a dit : Sache donc qu'en vérité, il n'y a point de divinité à part Allah [··] et [··] à l'exception de ceux qui auront témoigné de la vérité en pleine connaissance de cause. Quant à prononcer cette parole sans connaissance de sa signification et sans agir en conformité, le consensus est formel pour déclarer que ce n'est pas valide·· Malheur aux ignorants et aux mécréants héritiers de Qoraysh et de ceux qui sont connus par leur négation de "Il n'y a pas de divinité à part Allah". »[50]

Le Cheikh Ábd al-Laţîf Âl ach-Cheikh a dit :

« L'individu déteste l'association et aime le dogme de l'unicité d'Allah, mais des problèmes surviennent lorsqu'il fréquente les associateurs et abandonne ceux qui prêchent l'unicité d'Allah et leur précieux secours. Ainsi, il poursuit les passions propres aux associateurs, les fondements de sa religion sont sabotés et il délaisse la base et l'application du dogme de l'unicité d'Allah, de sorte que sa foi dévie de ce qui lui a été prescrit. Si bien qu'il ne fait plus de différence entre ceux qui prononcent "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah" et les autres. »[51]

Sayyid Qotb, que la miséricorde d'Allah soit sur lui, a dit :

« La situation est redevenue semblable à ce qui était à l'époque où cette religion fut révélée ·· l'humanité est retournée au culte des humains eux-mêmes, et à la tyrannie des religions, et au rejet du témoignage qu'il n'y a pas de divinité à part Allah. Et même si pourtant il y en a toujours une partie qui répète à travers les minarets des mosquées, "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah", sans en comprendre le vrai sens et sans avoir conscience de la signification que cela renferme au moment où il le répète et sans refuser l'incitation des serviteurs à s'idolâtrer eux-mêmes ···

Kitab at-Tayssir al- Áziz al-Hamid fi Charh Kitab at-Tawhid al-Cheikh Soulaymân ibn Ábd Allah » (p.58).

[50] Même source précedente (p.19), transcrite de l'ouvrage « Kitab at-Tayssir al- Áziz al-Hamid fi Charh Kitab at-Tawhid » (p.51).

[51] « Dourar as-Sanniyah fi al-Ajwiba an-Najdiya » regroupé par Ábd ar-Rahman ibn Mohammad ibn Qassim, 5ème édition (8/396).

…et ceux qui prétendent appartenir à la religion d'Allah car leurs bouches prononcent "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah et Mohammad est Son Envoyé", et qui respectent cette religion en accomplissant les rites qui concernent la purification, les fêtes, le mariage, le divorce, l'héritage…alors que sortis de ce cercle étroit de conventions, ils invoquent d'autres qu'Allah et se soumettent à des règles qu'Allah n'a pas prescrites et qui pour la plupart s'opposent à la sharî á. Alors, ils deviennent négligents quant à leurs âmes, leurs biens, leurs m urs - qu'ils le veuillent ou non - afin de mieux adhérer aux nouvelles idoles. Dans la mesure où les valeurs de la religion entrent en contradiction avec ces nouvelles idoles, les commandements d'Allah sont écartés et ce sont les commandements de ces nouvelles idoles qui sont exécutés.…Ceux qui prétendent suivre la religion d'Allah, voici leur véritable situation…C'est à eux de prendre conscience de l'énormité de leur polythéisme…

La religion d'Allah n'est pas restreinte comme le croient ceux qui se prétendent Musulmans d'Est en Ouest sur la terre entière. La dévotion à Allah Lui seul est une conduite concernant l'intégralité des gestes de la vie quotidienne, jusqu'aux plus minimes. C'est la religion d'Allah, c'est l'Islam et Allah n'accepte aucune autre religion hormis celle-là.

Que les gens dans chaque pays se demandent : Qu'est-ce qui a la priorité dans la vie ? A qui devons-nous une entière dévotion ? A qui devons-nous obéir ? Qui devons-nous suivre et chercher à imiter ?

Ainsi, la question de la dévotion n'est pas une affaire d'accomplissement des rites. C'est une affaire d'observance de la Tradition, de respect de la Loi (sharî á), du droit (fiqh) et des règles dans toutes les situations concrètes de la vie…Et ce, dans le but de se rendre digne des prophètes et de leurs prophéties ; digne de leurs sacrifices et de leurs offrandes.

Là, les prétendants à la religion refusent de faire face à une ignorance obstinée… L'humanité de nos jours, dans son ensemble, a procédé à un retour complet à l'ignorance (jâhiliya) dont l'avait sortie le dernier des prophètes, Mohammad . Cette ignorance s'illustre de diverses manières :

= Elle peut s'illustrer dans l'athéisme et la négation même de l'existence d'Allah, qu'Il soit Glorifié… c'est l'ignorance de la croyance qui s'illustre chez les Communistes.

= Elle peut s'illustrer alors que l'individu reconnaît l'existence d'Allah mais de manière déformée, et accomplit les rituels d'adoration et d'obéissance de façon déviante comme l'illustre l'ignorance (jâhiliya) des Hindous idolâtres et d'autres qu'eux… et comme l'illustre l'ignorance (jâhiliya) des Juifs et des Chrétiens…

= Elle peut s'illustrer alors que l'individu reconnaît l'existence d'Allah, qu'Il soit Glorifié, et accomplit les rituels d'adoration… avec une représentation gravement déviée de ce que signifie "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah et Mohammad est Son Envoyé"… et avec une association total que ce soit dans l'obéissance ou l'observance des règles, comme l'ignorance (jâhiliya) de ceux qui se revendiquent "Musulmans", et qui s'imaginent être conformes à l'Islam, et mériter le salut pour la simple raison qu'ils prononcent "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah et Mohammad est Son Envoyé" et qu'ils accomplissent les rituels religieux… malgré leur compréhension erronée de "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah et Mohammad est Son Envoyé", et le fait qu'ils se soumettent en réalité à tout autre chose qu'à Allah…

Tout cela relève de l'ignorance (jâhiliya), qu'il s'agisse de mécréance, comme dans le premier cas… ou de polythéisme comme dans les deux autres cas…

Donc tout ce que nous observons de la part de l'humanité actuelle nous oblige à constater qu'elle est en totalité revenue à l'état d'ignorance complète, c'est-à-dire qu'elle est retournée à la mentalité d'avant l'Islam (jâhiliya), malgré les nombreuses tentatives des prophètes de l'en délivrer… et le dernier d'entre eux fut Mohammad .

Cela détermine la nécessité de noter le rôle essentiel joué par les signes annonciateurs de la révélation islamique, l'importance fondamentale pour l'humanité de s'y conformer…

…Ceux qui revendiquent appartenir à l'Islam, puis fondent leurs sociétés sur une ou plusieurs règles propres à la Jâhiiya, soit ils ne connaissent pas l'Islam, soit ils le refusent.

Dans les deux cas, ils ne sont pas considérés comme appartenant à l'Islam, contrairement à ce qu'ils voudraient faire croire… ce n'est pas l'Islam qu'ils appliquent, mais bien des principes jâhilites.

Cette indication claire doit être prise en compte par les défenseurs de la religion, car c'est la base de la profession de foi. La proclamation qu'Allah est le Seigneur des mondes est en elle-même l'affirmation de la libération de l'être humain ; sa libération de l'assujettissement, de l'obéissance, de l'adoration de tout autre qu'Allah ; sa libération de la loi des hommes, de leurs passions, de leurs coutumes, de leur autorité. La proclamation qu'Allah est le Seigneur des mondes ne peut s'accorder avec l'assujettissement vis-à-vis d'un autre qu'Allah et ne peut s'accorder avec aucune autorité relevant d'un être humain… (et ceux qui se prétendent Musulmans, alors qu'ils se soumettent à des lois édictées par l'homme - c'est-à-dire qui confèrent la seigneurie à d'autres qu'Allah -, s'ils s'imaginent un seul instant qu'ils sont Musulmans… ils ne sont en fait pas un seul instant dans la religion d'Allah, parce que celui qui les commande est autre qu'Allah… c'est la religion des rois et des princes, et non pas la religion d'Allah)…

Et ceux qui se disent Musulmans et qui n'accomplissent pas ce qui leur a été prescrit par leur Seigneur, ils sont comme les gens du Livre… en dehors de la religion véritable…

Celui qui veut être Musulman, une fois qu'il s'est conformé lui même dans sa propre existence à ce qu'ordonne le Livre d'Allah, il lui faut affronter ceux qui ne l'appliquent pas car ils ne suivent pas la religion véritable, jusqu'à ce qu'enfin ils le mettent en pratique. Et si leur prétention est d'appartenir à la religion, ils auront de la part du Seigneur des mondes une réponse certaine.

Il est donc nécessaire de trancher cette question… La propagation de l'Islam est une obligation pour tout Musulman qui applique ce qu'a ordonné le Livre d'Allah à lui-même et à son existence. Revendiquer l'Islam par la parole, ou par l'hérédité n'est pas l'Islam et ne reflète pas la foi…

La religion d'Allah n'est ni un drapeau, ni un slogan, ni un héritage… La religion d'Allah est une vérité qui se réalise dans la conscience et dans la vie tout entière ; qui se réalise dans une conviction qui édifie le c ur, par des rituels d'adoration et par un code

de conduite qui régit la vie. La religion d'Allah ne saurait être pleinement accomplie que dans cette globalité, et nul ne saurait prétendre appartenir à la religion d'Allah tant qu'il ne l'a pas complètement intégrée à tous les aspects de son existence…

Tout autre considération reviendrait à faire disparaître la croyance véritable, à tromper la conscience et aucun Musulman dont la conscience est pure ne s'y risquerait…Il incombe au Musulman de divulguer cette vérité et de faire la distinction entre tous les gens selon ses fondements et il est responsable de sa manière d'établir cette distinction. Et Allah Lui seul préserve l'intégrité.

Ceux qui sont chargés de diffuser l'Islam ne parlent d'Allah et ne donnent aux gens les preuves d'Allah que lorsqu'ils leur transmettent la prédication véritable et complète et qu'ils leur exposent leurs devoirs, sans duplicité ni flatterie. Il leurs causerait préjudice s'il ne leur mettait pas en évidence qu'ils sont en dehors de la religion et que les fondements de ce qu'ils suivent sont absurdes…Il faut qu'il les exhorte à obéir à une chose radicalement différente de ce qu'ils avaient pour habitude de suivre…qu'il les exhorte à un changement radical et à la longue route qui y conduit, et à modifier fondamentalement leurs conceptions, leurs modes de vie et leurs m urs…

Les gens aiment savoir en quoi ceux qui sont chargés de propager l'Islam se montrent eux-même conformes à la vérité à laquelle ils les exhortent… [··] pour que, sur preuve, pérît celui qui (devait) périr, et vécût, sur preuve, celui qui (devait) vivre. Et certes, Allah est Audient et Omniscient. [··] [52] Ainsi, l'adoration d'Allah avait un sens restreint dans la jâhiliya, à tel point qu'elle se réduisait à l'accomplissement des rites. Tant que les gens accomplissaient ces rites pour Allah Seul, c'est qu'ils adoraient Allah Seul… Cependant, le mot qui signifie "adoration" (en Arabe ibâda) est tout d'abord une dérivation du mot abada (adorer, idolâtrer), qui implique en principe les notions de pratiquer la religion et d'obéir. Or les rites ne constituent qu'une seule parmi les manifestations de la religion, et l'obéissance dans ceux-ci n'englobe pas toute la vérité de la religion dans tous ses aspects…

Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam [··] [53] l'Islam n'est pas une simple assertion, ni un drapeau, ni un vain mot formulé par la langue, ni même une croyance dans le c ur sans acte, ni même l'accomplissement seul des rites comme la prière, le

---

52) Sourate an-Anfal (le butin), verset 42.
53) Sourate al- Imran (la famille de imran), verset 19.

pèlerinage, le jeûne… Non… Ce n'est pas là l'Islam tel que celui qu'Allah agrée comme seule religion pour les gens à l'exclusion de tout autre. L'Islam n'est autre que totale soumission, obéissance et bonne observance des modèles attestés, c'est l'établissement de la Loi d'Allah dans tous les aspects de la vie des serviteurs, c'est professer l'unicité d'Allah à l'exclusion de tout autre divinité.

Le simple fait de reconnaître une loi ou un jugement émanant d'une autorité autre que celle d'Allah, c'est sortir de la sphère de "l'Islam"… En approuvant cela, au-delà d'être en contradiction évidente avec le concept fondamental d'Islam, on confère le pouvoir sur cette terre aux aveugles qui bafouent le pacte passé avec Allah, après qu'ils aient conclu une alliance avec Lui. Ils cherchent à faire obstacle à ce qu'Allah a ordonné et ils sèment la corruption sur terre… Or, cette corruption est étroitement liée à cette toute-puissance des aveugles. »[54)]

Résumé :

Voici les conclusions que nous pouvons tirer de ce qu'ont pu dire les savants :

1- Les conditions pour considérer qu'un individu est entré dans l'Islam diffèrent selon les différentes causes possibles de la mécréance dont il est issu. Ainsi, celui dont la mécréance consistait en l'abjuration de la Révélation, entre dans l'Islam justement par le fait qu'au contraire il la reconnaisse et l'atteste. De même, celui qui se distinguait par la croyance que la Révélation s'adressait spécifiquement aux Arabes, entre dans l'Islam justement par le fait qu'il reconnaisse et atteste la Révélation de façon universelle. Quant à celui qui s'illustrait par son refus de payer la zakât, par exemple, il se doit de montrer qu'il s'en acquitte, et ainsi…

Celui dont la mécréance avait pour cause de s'en remettre au jugement du Tâghout, il entre en Islam en abjurant le Tâghout et en se soumettant au jugement du Coran et de la Sunna.

---

54) Tafsir fi dhalal al-Qor'an.

Celui dont la mécréance avait pour cause de s'en remettre aux morts, pensant qu'ils pouvaient exercer une influence en bien ou en mal, ou qu'ils aient un pouvoir quelconque, comme d'intercéder envers Allah le Très-Haut ; …

Celui dont la mécréance avait pour cause de ne pas s'être désavoué des tawaghit, ni de ceux qui les adorent, ou les suivent, ou entrent dans leurs partis, leurs armées et leurs assemblées et leurs rites ; …

…ou dont la cause de la mécréance est qu'il ne dénonce pas la mécréance des mécréants, ou qu'il doute de leur mécréance, ou qui considère authentique leur doctrine ; …

…tous ceux-là et leurs semblables entrent en Islam en professant leur conviction de l'unicité d'Allah et leur abandon total des croyances absurdes qu'on leur connaît.

Car attester l'unicité d'Allah (tawhîd), c'est se soumettre à Sa Loi, ne faire allégeance qu'à Lui, et n'accomplir rituels et actes de dévotion que pour Lui… Car la religion toute entière revient à Allah, à l'exclusion de tout autre. Ainsi, la religion ne se résume pas uniquement à l'accomplissement des rites…

Par conséquent, que l'être humain se tienne éloigné avec les siens de la mécréance et des forces infernales, avant qu'il ne soit trop tard…

2) Tout peuple dont il est connu et confirmé qu'il a prononcé un ou des témoignages de l'Islam mais qui a d'autres objets d'adoration en dehors d'Allah, qu'Il soit exalté, dans d'autres domaines de la religion… (Comme c'est le cas en ce qui concerne les soi-disant Musulmans de nos jours)… Une preuve de leur Islam consisterait en un signe manifeste qu'ils se sont désavoués des agissements annulant l'Islam par lesquels ils s'illustraient… et non pas par le simple fait qu'ils prononcent "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah et Mohammad est Son Envoyé", et qu'ils accomplissent les prières et les rituels…

La preuve exigée quant à l'authenticité de leur Islam diffère d'un peuple à l'autre… et ainsi l'indice diffère d'un groupe à l'autre, en fonction des croyances par lesquelles ils se sont opposés à l'Islam. Cela peut être aussi en fonction de l'opposition manifestée par un individu en particulier, ou en fonction de son appartenance à tel ou tel groupe… Comme il fut rapporté de l'époque de l'Envoyé d'Allah , où les indices et les preuves de l'Islam ont

varié selon le contexte pour les gens de Qoraysh et les polythéistes arabes par rapport aux Juifs de Médine… Et ainsi qu'il fut rapporté de l'époque de Abû Bakr as-Siddîq , concernant les différentes preuves de l'Islam pour ceux qui ont renié la zakât et les adeptes de Moussaylima, alors que ces gens observaient les rites de l'Islam de manière plus stricte que nos coreligionnaires de nos jours… néanmoins, ils étaient reconnus et certifiés comme étant en opposition à la religion.

Voilà une question claire et évidente, qui ne nécessite pas qu'on discute sans fin, et personne ne le conteste, à moins d'être borné ou d'être ce genre de contestataire qui nie l'un des commandements de la religion… Il apparaît clairement qu'aucune de ses paroles, qu'aucun de ses actes ne saurait être comptabilisé comme relevant de l'Islam, tant qu'il n'a pas abjuré l'action ou la croyance par laquelle il s'était montré mécréant.

Cela n'est certainement qu'une vaine polémique et une tentative absurde de faire dévier les propos de leur contexte. Allons-nous employer comme arguments des conclusions juridiques valides sorties de leur contexte approprié !!??

Nous savons à présent que les Juifs en Palestine disent "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah et Mohammad est Son Envoyé". Qu'ils se réjouissent donc, ceux qui estiment que tous ceux qui prononcent les deux témoignages sont Musulmans, jusqu'à preuve du contraire… ou… non ?!!

Quoi ? Vos mécréants sont-ils mieux que ceux-là ? Ou y a-t-il dans les registres une quittance en votre faveur ? [55] Donc serviteurs d'Allah, craignez votre Seigneur dans les actes et dans la parole et efforcez-vous de comprendre au sujet d'Allah le Très-Haut et de Son Envoyé … et faites preuve d'abnégation…

[55] Sourate al-Qamar (la lune), verset 43.

Annexe importante sur la situation actuelle et les signes pris en considération

Par conséquent, tous les groupes ou individus diffèrent les uns des autres pour ce qui caractérise leur manière d'être en opposition avec l'Islam. Pour cette raison, les autres signes et indices ne sont pas considérés comme attestant de leur Islam jusqu'à ce que nous sachions qu'ils sont revenus de ce qui caractérisait leur infraction :

Exemples de sortes de croyances issues des peuples corrompus au fil des siècles passés :

= La croyance de ceux qui ne témoignent pas d'une présence divine : les athées.

= La croyance de ceux qui ne témoignent pas de l'unicité d'Allah : Qoraysh et les Majous.

= La croyance de ceux qui témoignent de l'unicité d'Allah mais refusent la Révélation : les Juifs de Médine.

= La croyance de ceux qui témoignent de l'unicité d'Allah et de la Révélation, mais ne reconnaissent pas qu'elle est destinée à toute l'humanité : les juifs d'Irak autrefois et de la Palestine de nos jours.

= La croyance de ceux qui reconnaissent les deux témoignages et pratiquent la prière, le pèlerinage, le jihâd et l'ensemble de la religion exceptée la zakât : ceux qui ont refusé de payer la zakât.

= La croyance de ceux qui reconnaissent les deux témoignages et pratiquent la prière, la zakât, le jihâd et l'ensemble de la religion mais qui ont fait allégeance à la croyance dans la prophétie de Moussaylima l'imposteur : les gens de la Yamâma.

= La croyance de ceux qui reconnaissent les deux témoignages et pratiquent la prière, le pèlerinage et l'ensemble de la religion, mais ne pratiquent pas le principe de l'alliance et du désaveu, et ne consacre pas le Pouvoir et l'invocation à Allah seul : les gens d'aujourd'hui.

= La croyance de ceux qui reconnaissent les deux témoignages et pratiquent la prière, les rites de la Sunna, le grand et le petit pèlerinage et l'ensemble de la religion mais ne se tiennent pas à distance des associateurs : les dévôts. Il existe de nombreuses sectes de dévôts, chacune d'entre elles ayant sa manière d'égarement pour laquelle elle est notoirement attestée. Bien entendu chacune d'entre elle accumule plus d'un signe d'égarement.

Voici une vue globale et détaillée de quelques catégories de ces sectes :

è Al-Bâridîn : les Soufis, les groupes "salafistes" et de "al-Tablîgh", certains de la secte se nommant "les frères Musulmans".

è Al-Moutahammasîn : les "Jihâdistes", "al-Jamâ á al-Islâmiya", la confrérie des Ikhwân al- Ú dhriyîn. Inutile de les présenter…!

Rappelons quelques éléments notoires à leur propos :

LES JIHÂDISTES : Ils dénoncent la mécréance des Tawaghit et des policiers, car ils sont selon eux des apostats. Quant à la masse des gens, aux subordonnés et aux autres partis, ils les excusent pour cause de leur ignorance. Ils ne font jamais le service militaire de l'Etat, et accusent de mécréance toute personne s'engageant volontairement dans l'armée de l'Etat (quand aux armées de conscription obligatoire, ils ne les traitent pas de mécréants car ils sont contraints - car selon

eux il s'agit d'une oppression générale - et ils les excusent). Ils haïssent les Mouwahidines du même degré qu'ils haïssent les Tawaghit, voir même pire.

AL-JAMâ Á AL-ISLâMIYA : Ils dénoncent la mécréance des Tawaghit car ils sont selon eux des apostats. Ils n'excusent pas la masse à cause de son ignorance (cependant, ils n'accusent aucun d'entre eux en particulier, jusqu'à ce qu'ils établissent quelque preuve contre lui). Ils excusent ceux qui jugent à l'Islam les associateurs (c'est-à dire que selon eux, les sectes dévotes sont Musulmanes, quand bien même certains se mêleraient aux partis du Tâghout). Ils tolèrent que le pouvoir soit aux mains du Tâghout en l'absence de gouvernement islamique et dans une phase de déclin, et ils autorisent qu'on entre dans l'armée du Tâghout pour s'en tirer à meilleur compte…

IKHWâN AL- ÚDHRIYÎN : Selon eux, le troisième dans la chaîne des associateurs est un Musulman qui a été excusé.
Quant aux coutumes de la Sunna…Nous appartenons à Allah et c'est à Lui que nous reviendrons…et c'est de Lui que nous implorons secours.

Remarque :

Ceci est un résumé global et général, récapitulatif de ce qui a pu être dit au sujet de ces gens et de leurs formes d'opposition à l'Islam. Cependant, tu pourras constater que chacun de ces partis, ou sectes, a plus d'une forme d'opposition, et qu'il est également connu pour cela ; de la même façon que tu pourras trouver certains Chrétiens ou polythéistes rentrer de nos jours dans l'athéisme, renié l'existence d'une divinité, considérer que la vie est strictement matérielle et ne pas reconnaître le monde de l'invisible et l'au-delà. Et parmi les gens du Livre (ahl al-kitâb), il en est qu'on accuse de mécréance au sujet du jugement, du pouvoir, des rites, avant cette contradiction essentielle qui leur est propre et qui est de ne pas attester la Révélation du Sceau des prophètes et des envoyés, ou à la prophétie de Jésus fils de Marie ; comme les Juifs qui ne reconnaissaient pas la Révélation de Mohammad puis changèrent mais sans croire en l'universalité de cette Révélation ;

comme les polythéistes jadis, ils n'attestaient pas les deux témoignages et n'agissaient pas en conformité avec cela, puis changèrent de nos jours et se mettent à les dire mais les contredisent dans leur agissement et combattent même leurs partisans. Et comme celui qui ne dénoncerait pas la mécréance des associateurs, puis changerait et se mettrait à le faire, mais qui ne dénoncerait pas la mécréance de celui qui ne dénonce pas leur mécréance ; ou qui excuse celui qui commet un acte d'association majeur ou fraternise avec celui qui le commet, puis change et se met à ne plus excuser celui qui commet un acte d'association majeur en règle générale, mais qui excuse un cas particulier pris parmi eux !!

Est-ce que la mécréance des gens pourrait augmenter par l'ajout d'une mécréance ? Et si la situation de l'un d'entre eux changeait, cela ferait-il diminué un peu leur mécréance !?

Ainsi, dans ce cas, on pourrait voir des variations dans les différents types de mécréance des gens, augmentant ou diminuant… Et tout cela selon ce qui est connu à leur sujet à une époque donnée.

Or la mécréance est une seule et même religion, dont l'issue fatale est de demeurer éternellement en un seul et même endroit.
Qu'Allah nous protège de la mécréance et de la perdition, de l'ignominie, de l'impuissance et des flammes de l'Enfer.

Et Allah est Celui qui guide,
et c'est à Allah que nous implorons secours.